

PAROLE À...

David, Délégué Syndical Récréa

P.10

LE DOSSIER

Palestine : Urgence à cesser le feu

P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Charlotte Vanbesien

P.4 / ACTUALITÉ

- . Céder aux airs du temps
- . Réforme du Lycée Pro /
- Annonces Macron sur l'Université
- . Retour sur l'AG de VISA
- . Renouvellement des CSE du Sport

P.10 / PAROLE À...

. David N., Délégué Syndical Récréa

P.11 / LE DOSSIER

. Palestine : Urgence à cesser le feu

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Formations syndicales fédérales : calendrier
- . 18 décembre : renforçons le droit des migrants-es
- . Agir pour une université ouverte et solidaire

P.18 / INTERNATIONAL

- . Mexico : 12^e conférence internationale de l'IE
- . Québec : mobilisation historique dans le public

P.20 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Chine : les retraité·es chinois·ses défendent leurs droits
- . La Seine et les bombes
- . Le marché de la Santé en marche
- . 12^{ème} Congrès UCR

p.6



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Charlotte Vanbesien

Conception graphique, maquette &

mise en page Gwenola BRIAND

n° CPPAP 0325 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



DEPUIS l'attaque terroriste du 7 octobre perpétrée par le Hamas, le conflit Israélo palestinien est entré dans une phase de destruction guerrière des plus dramatiques. C'est une intensification du conflit qui a lieu au début du mois de décembre suite à un semblant de trêve qui n'aura duré que quelques heures. Ce qui n'a pas permis d'améliorer la situation des civils et encore moins de soigner les blessé-es et de négocier la libération des otages.

C'est la moitié de la bande de Gaza qui est détruite, l'OMS a qualifié la situation comme étant une des plus dramatiques qu'ait connue l'humanité. Lors du dernier CCN de la CGT, nous avons accueilli l'Ambassadrice de l'autorité palestinienne qui nous a dit à quel point la mobilisation de la population française pour le cessez-le-feu était attendue et nécessaire. Cette parole particulière de la France, membre du conseil de sécurité de l'OTAN, qui a su dans son histoire porter une parole claire de défense du peuple Palestinien manque dans le concert des nations actuel. Elle nous a engagé à continuer notre travail de rassemblement pour le cessez-le-feu. Force est de constater que nous n'avons toujours pas réussi à massifier les mobilisations sur ce sujet. Il est toujours aussi compliqué en France, de porter le combat pour la défense de la population palestinienne sans être taxé d'antisémitisme. Nous avons un travail de fond à faire sur ce sujet. Les journées thématiques prévues par notre collectif international au premier trimestre 2024 (info à venir !) nous permettront de remobiliser sur le fond.

DEPUIS l'attaque terroriste du 7 octobre perpétrée par le Hamas, le

La progression, toujours plus inéluctable, de l'extrême droite en Europe et dans le monde, comme l'ont encore montré les dernières victoires électorales de partis réactionnaires en Argentine et aux Pays-Bas, soutenus en France par le RN, dressent un tableau bien sombre dans la perspective des prochaines élections européennes de 2024.

La CGT alerte depuis plusieurs années sur ces dynamiques pour lesquelles les pouvoirs publics portent une grande part de responsabilité, comme le montre le projet de loi dit « asile et immigration » renforçant toujours plus le racisme et la stigmatisation des populations réfugiées.

”

La mobilisation de la population française pour le cessez-le-feu en Palestine est attendue et nécessaire

”

Le mouvement intersyndical contre la réforme rétrograde de la voie professionnelle du 12 décembre a été un beau succès avec un nombre de grévistes conséquent pour un début de mouvement !

Les CFA se mobilisent également contre des fermetures de postes annoncées.

La période revêt également un enjeu capital dans le secteur privé où une part importante des élections dans les CSE se sont tenues au cours de cette fin d'année 2023.

Au niveau fédéral les premiers résultats sont bons sur des élections stratégiques comme à l'AFPA, Récréa et Basic Fit dans le sport, l'UFCV et les CEMEA dans l'Éduc'Pop. Bravo aux camarades pour leur efficacité !

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale

« CÉDER AUX AIRS DU TEMPS... »

On dirait presque une invitation à la valse, au bien vivre... On imagine une douce soirée d'été et des conversations en fond, qui s'éternisent, juste pour le plaisir d'être ensemble, femmes et femmes, femmes et hommes, quand la lumière s'atténue lentement.

NON, le Président l'interdit, cette douceur de vivre. Il exige en proscrivant l'écriture inclusive de : « ne pas céder aux airs du temps¹ » et assène son veto dans une métaphore qui aurait pu être libératrice.

Les faits langagiers ne peuvent pas être réduits à des « modes » dont nous serions les « fashion victims », et les femmes qui revendiquent leur présence dans leur moyen d'expression ne sont pas des évaporées sans cervelles (l'imaginaire patriarcal est bien dans la langue). Les paroles du président de la République Française sont insultantes pour toutes celles et ceux qui militent, réfléchissent, sont chercheur-ses sur ces questions de genre dans la langue.

L'ÉCRITURE INCLUSIVE VIENT INTERROGER LES NORMES SOCIALES DE LA DOMINATION MASCULINE.

L'académie Française, composée de 5 femmes sur 35 membres, ne s'y est pas trompée en qualifiant de « **péril mortel** » l'écriture inclusive : c'est à la fin de la société patriarcale que s'attaquent les tenant-es de cette écriture. Le Sénat, en adoptant le 30 octobre 2023 par 221 voix pour et 82 voix contre la proposition de loi « visant à protéger la langue française » mesure tout le danger que représente la visibilisation des femmes dans notre société et résiste de toute ses forces contre une société égalitaire.

Une camarade professeure de lettres-histoire en lycée professionnel



raconte qu'elle écrit un jour « **déporté-es** » au tableau. Ses élèves l'interrogent sur cela et quand elle leur dit qu'il y avait aussi des femmes, iels s'en étonnent. Déportés, c'était forcément des hommes. Comment la République peut-elle encore passer sous silence les épreuves et les engagements de tant de femmes ?

LA CGT EST UNE ORGANISATION SYNDICALE FÉMINISTE.

La commission féministe de la CGT Museum a produit le « **Guide des bonnes pratiques - L'écriture inclusive, ou écriture égalitaire** » que toutes et tous sont invité-es à utiliser. Elle crée " **le mur du sexisme ordinaire** ", en proposant aux agentes du Muséum d'écrire sur un post-it des remarques qu'iels ont subies et de les afficher. Le sexisme est bien dans les mots et il faut exposer ces maux si l'on veut les combattre. C'est aussi

ce qu'ont fait 4 camarades de l'UL 5-6 en analysant la manière dont les formateur-rices s'expriment dans les stages niveau 1 de la CGT. Leurs conclusions devraient nous permettre de progresser.

La CGT lutte pour que l'égalité salariale, professionnelle, sociale soit réelle avec l'étude IRES, présentée le 9 novembre au CESE, menée en partie par Rachel Silvera « Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres : un enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes » qui fait leur place à des métiers féminisés, et invisibles. Tout se tient dans ce système !

¹ Discours d'Emmanuel Macron à l'inauguration de la Cité internationale de la langue française.

RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL, ANNONCES MACRON SUR L'UNIVERSITÉ

Une jeunesse assignée à l'entreprise

À L'AUTOMNE 2022, Macron a annoncé une nouvelle réforme de la voie professionnelle. Les mesures les plus dangereuses doivent se mettre en place à la rentrée scolaire 2024. Une fois de plus, au niveau du ministère de l'éducation, c'est l'impréparation la plus complète et la volonté de mener cette réforme au pas de charge qui domine. Il faut bien répondre, coûte que coûte, à la commande présidentielle !

Mercredi 29 novembre, la commission spécialisée lycée du conseil supérieur de l'Éducation examinait le projet de réforme des lycées professionnels. Face aux imprécisions et l'absence de réponse de l'administration sur la mise en œuvre de l'aménagement de l'année de terminale, toutes les organisations syndicales présentes et la FCPE, ont quitté la réunion et exigé d'être reçues par le cabinet du ministre Attal en intersyndicale. Ce même jour,

à 18h30, la CGT Éduc'action devait être reçue par Gabriel Attal et Carole Grandjean au sujet de ce projet de réforme. Elle a donc demandé que cette audience, prévue à l'agenda des deux ministres, se tienne avec l'ensemble de l'intersyndicale. Les deux ministres ont refusé de recevoir l'intersyndicale. C'est une marque de mépris des organisations syndicales mais surtout des personnels et des élèves de LP.

AMÉNAGEMENT DE L'ANNÉE DE TERMINALE BAC PRO : MOINS D'ÉCOLE !

Les élèves vont perdre 7 semaines de cours ! Auxquelles s'ajoute la perte de 8 semaines de la réforme Blanquer. En seconde et première, sous couvert de rendre obligatoire l'enseignement à effectifs réduits des savoirs dits fondamentaux (français et math), la réforme réussit le tour de passe-passe,

de supprimer 4 semaines de cours. En fait, il s'agit de créer des groupes de niveaux dont on sait qu'ils sont inefficaces pour traiter la difficulté scolaire mais par contre qu'ils renforcent le tri et la sélection.

En terminale, les élèves, soumis à un calendrier démentiel, auront des épreuves anticipées à la mi-mai puis commenceront leurs 6 semaines de « parcours diversifiés » (départ en PFMP ou préparation des études supérieures). Les 6 semaines de stages supplémentaires du parcours différencié sont bien gratifiées (avec de l'argent public !). Préparer sa poursuite d'études ou obtenir une gratification, les contraintes financières pèseront donc sur les choix des élèves ! La réforme augmentera le tri social dans la voie pro ! Les jeunes s'absenteront même de l'entreprise en juin pour passer des épreuves...

Les craintes de la CGT sont confirmées. L'aménagement de l'année de terminale est bien un puissant levier d'annualisation. Il est annoncé que les professeur·es de lycée professionnel signeront un état de service et auront un emploi du temps pour la première partie de l'année, puis, à partir de mi-mai subiront une modification de celui-ci.

LE BAC +1 « UN SAS VERS L'ENTREPRISE »

Le gouvernement veut développer des Bac +1. Vu les éléments mis en avant par la ministre, ces nouvelles formations vont servir à réduire les orientations vers le BTS des élèves les plus fragiles.



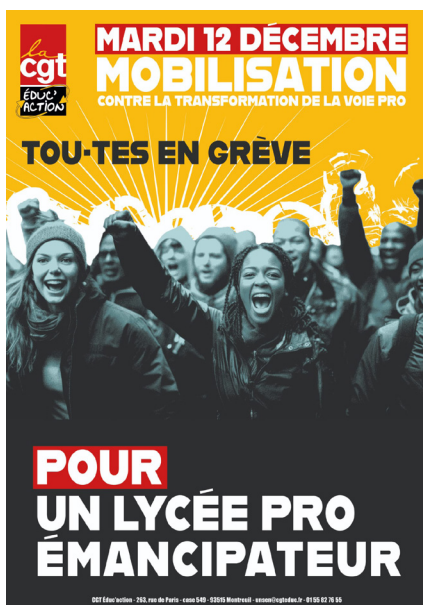
Une « Mention Complémentaire » (bientôt nommée « certificat de spécialisation ») c'est 400h de formation en établissement et de 12 à 18 semaines de stage en entreprise (de 420 à 630h) : plus de 50% du temps de formation en entreprise ! La fin de l'année de terminale et le Bac +1 deviennent des périodes d'essai gratifiées avec de l'argent public.

Sur ce Bac +1, comme sur les Bac Pro, la ministre veut développer des « colorations » pour répondre aux besoins locaux en main-d'œuvre des entreprises. C'est une jeunesse assignée à résidence !

L'ÉCOLE ET L'UNIVERSITÉ DEVIENNENT DES DOMAINES RÉSERVÉS PRÉSIDENTIELS.

Emmanuel Macron s'attaque aussi à l'Université. A la rentrée, dans une interview, avec un youtubeur, Macron a présenté son projet « *Quand vous avez des formations qui, depuis des années, ne diplôment quasiment pas, il ne faut pas les laisser ouvertes* ». Pour le chef de l'Etat, il y a deux critères : « *Est-ce que les formations donnent accès à un diplôme et à un emploi ?* » Il faut « *avoir le courage de revoir nos formations* ». Il évoque des fermetures, on peut soupçonner qu'il vise les filières de sociologie, de langues et lettres, de sciences humaines et sociales en général ! Au niveau de l'Université, le Président annonce vouloir « *développer beaucoup plus de formations courtes d'un à trois ans dans les villes périphériques et moyennes.* » Là aussi, comme dans la réforme du lycée pro, on peut craindre une commande politique de répondre aux besoins locaux en main-d'œuvre des entreprises.

On retrouve la même orientation que dans le projet de réforme du lycée professionnel, où le gouvernement



veut fermer « *100% des formations menant insuffisamment à l'emploi à la rentrée 2026* ». Les filières tertiaires (très féminisées) sont particulièrement menacées. Dans les faits, ne pas tenir compte des envies des élèves et piloter uniquement avec les taux d'insertions dans l'emploi, c'est produire plus d'orientation subie pour les élèves, et donc de décrochage !

Son projet s'inscrit dans la logique de la transformation de Pole-emploi en France-Travail. La réforme Macron veut renforcer la mainmise des

entreprises sur la formation scolaire. Cette réforme s'intègre parfaitement dans la philosophie de la loi « Plein emploi » 2027 : insérer à tout prix dans les métiers en tension.

Jamais ne sont évoqués le salaire et les conditions de travail et de sécurité. France Travail intervient en classe, avec la réforme de l'année de Terminale et la généralisation d' « AvenirPro ». Tous les moyens de l'Etat sont mis au service des entreprises et leur permettent de recruter sans améliorer les conditions d'emploi et de salaires.

Clairement, ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme.



Pour stopper ce démantèlement organisé de la voie professionnelle un appel à la grève unitaire a été lancé pour le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme réactionnaire.



RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE VISA

Le samedi 2 décembre 2023 s'est déroulée l'assemblée générale annuelle de VISA à Paris. Une cinquantaine de camarades représentant-es des syndicats de la CGT, de la FSU et de Solidaires étaient au rendez-vous.

À NOTER la présence d'une délégation de l'UNSEN CGT, de la CGT Educ'action Académie de Versailles, et de la FERC CGT, adhérents à VISA. À noter également la présence d'un des 2 co-pilotes de la Commission confédérale CGT contre les idées d'extrême droite.

L'année 2023 a également été marquée par la création de **nouvelles antennes départementales de VISA : VISA 35, VISA 22, VISA 73-74, VISA 44**. Il existe aujourd'hui **11 antennes départementales de VISA, et 7 sont en cours de constitution plus ou moins avancées.**

stratégie de « dédramatisation » du FN/RN continue de plus belle avec le dernier exemple en date de leur participation à la marche contre l'antisémitisme du 12 novembre. Une insulte envers toutes les victimes passées et présentes de l'extrême droite.

À l'international, si le spectre du retour de Trump plane sur le monde, ce sont aussi les élections de Meloni en Italie, de Milei en Argentine, ou Wilders aux Pays-Bas, Fico en Slovaquie qui marquent le paysage politique européen. **L'extrême droite se maintient ou progresse aussi dans plusieurs autres pays européens. Une réaction syndicale à l'échelle européenne pourrait se construire !**

Dans ce contexte, VISA se doit d'être toujours aussi offensif dans la lutte contre le FN/RN et toute l'extrême droite, en continuant d'**outiller les syndicats, avec ses formations, son site internet, ses articles et argumentaires, et ses publications à l'image de la dernière brochure de VISA, sortie en septembre 2023** : S'armer contre l'extrême droite - Tome 2 - Bilan d'un an d'imposture des 88 députés-es d'extrême droite.

À l'issue de l'AG une nouvelle équipe a été élue au Conseil d'administration de l'association et aura pour tâche d'organiser les **Etats Généraux de VISA, au printemps 2024**, afin de faire évoluer son fonctionnement pour répondre aux enjeux liés à sa croissance et à la période.

Nouvelle brochure, publications,... sur : **WWW.VISA-ISA.ORG**



L'AG a débuté avec le traditionnel point sur le rapport financier, faisant état d'une très bonne santé financière de l'association, essentiellement due à l'augmentation constante du nombre de syndicats adhérents ainsi que des très bonnes ventes des brochures sorties en 2021 et 2022.

L'état des adhésions est également très satisfaisant puisque celles-ci augmentent d'année en année. Fin 2022, l'association VISA comptait 155 syndicats adhérents, dont 49 de la CGT.

Au moment de l'AG, le nombre de syndicats adhérents était de 171, dont 72 de la CGT, 69 de Solidaires, 24 de la FSU et 6 de la CNT et CNT-SO. Au niveau de la CGT, ce sont près de 20 UD, 10 syndicats nationaux et 6 fédérations qui sont aujourd'hui adhérentes à VISA.

Cette croissance de l'association, si elle signifie avant tout une prise de conscience grandissante de la **nécessaire lutte syndicale antifasciste et unitaire**, signifie aussi que le risque de l'accession de l'extrême droite au pouvoir en France grandit dangereusement.

Et c'est ce qui a été largement soulevé dans les débats sur la situation politique. **Les idées d'extrême droite continuent de se propager et les « digues » avec les partis de droite traditionnels se fissurent de plus en plus.**

En parallèle, la politique de plus en plus autoritaire, répressive et méprisante du gouvernement, ainsi que les débats nauséabonds qu'il lance offrent une forme de légitimation de l'idéologie du FN/RN. Parallèlement à cela, la



RENOUVELLEMENT DES CSE DU SPORT :

Carton plein pour la CGT !

EN RAISON des dates d'application des ordonnances Macron, près de 70% des entreprises renouvelaient leur représentation unique du personnel (le fameux CSE) en même temps, entre septembre et décembre 2023. Du sport (c'est le cas de le dire !) pour les camarades du privé de notre fédération !

Dans le secteur du sport justement, où la fédération a choisi ces dernières années de mettre des moyens sur le développement, c'était une **phase cruciale pour assurer la représentativité de notre organisation syndicale**. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le travail de construction, de formation et d'accompagnement de nos camarades dans les boîtes a fonctionné !

NETTE PROGRESSION À RÉCRÉA

A Récréa, groupe leader sur le marché des délégations de service public d'équipements sportifs, à commencer par les piscines et les patinoires, cela faisait plusieurs années que nous tissions notre toile syndicale. Partie d'une piscine dans l'UES avec une implantation fragile en 2019, nous avons pu mettre en lien des contacts isolés dans diverses régions de la France et avons continué à rencontrer du monde, notamment sur Paris. Ainsi, notre liste 2023 présentait des candidat-es issu-es de 5 des 6 piscines Récréa de la ville de Paris. Le travail syndical au quotidien, le déploiement et l'action juridique ont porté leurs fruits : **après avoir contraint le groupe à passer plus de 95% de ces équipements à la Convention du Sport (CCNS), notre liste remporte 35,35% des suffrages exprimés.** La CGT renforce nettement son implantation : elle double largement



le nombre de voix recueillies et triple sa représentativité, avec une équipe d'élu-es motivé-es et entraîné-es à la meilleure école, tant l'antisindicalisme fait système dans ce groupe.

VICTOIRE AUX POINTS À BASIC-FIT



A Basic-Fit, désormais la plus grosse boîte du secteur, leader du marché du fitness, le jeune collectif CGT débarque avec force et fracas dans la maison ! A peine installé, avec seulement 4 heures par mois pour militer et construire la section, en l'espace d'un an à peine, la CGT s'est imposée comme l'organisation majoritaire début décembre. Des équipes de militant-es CGT, salarié-es du géant du fitness mais pas seulement, ont arpenté les

salles aux quatre coins de la France, pour rencontrer et faire voter, un-e à un-e, les salarié-es de Basic-Fit. Un titanesque travail de fourmi qui a payé : 5 voix séparent notre liste de celle de la CFDT, pourtant dotée de moyens et de libertés sans comparaison avec celle de la CGT. C'est particulièrement la mobilisation des agent-es d'accueil (65%), qui a permis cette belle victoire. Dans les deux cas, un vote électronique pourtant truffé d'irrégularités et de dysfonctionnements, vivement dénoncés par la CGT. Ce type de scrutin favorise le vote des cadres, par essence beaucoup plus connecté-es. Ces résultats en sont d'autant plus remarquables, d'autant que ni à Récréa ni à Basic-Fit, nous n'avions pu présenter de liste sur ce collège. **La conquête des cadres sera donc, entre autres chantiers, au programme de la formation indispensable de ces nouvelles équipes syndicales.**



Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



PAROLE À ... DAVID N., DÉLÉGUÉ SYNDICAL RÉCRÉA

10

Le Lien N°219 - décembre 2023



Pour commencer, peux-tu te présenter ? Depuis quand es-tu maître-nageur et comment en es-tu arrivé à te syndiquer ?

Je suis MNS depuis septembre 2017. J'ai fait une reconversion il y a 7 ans. J'aime ce milieu aquatique et j'avais envie de le transmettre, de permettre aux gens de profiter de l'eau, de l'océan et de toutes les activités qui vont avec.

Il y a quelques années, ma piscine a été reprise par le groupe Récréa et c'est là où les choses ont commencé à dérapier. Durant le Covid, on nous a supprimé des primes alors qu'on était ouverts, on travaillait (pendant le 2ème confinement). C'est à ce moment-là qu'on s'est organisés avec les collègues et qu'on s'est syndiqués. Se syndiquer nous a permis d'avoir un poids derrière nous pour faire respecter nos droits.

On a alors demandé à ce qu'ils organisent les élections du CSE, puisque les conditions étaient clairement réunies. L'entreprise aurait dû le mettre en place. A ce moment, la CGT est intervenue et au bout de 7 mois, on a enfin obtenu que Récréa respecte la loi et mette en place le CSE. C'est donc

grâce à la CGT que ça s'est fait et que j'ai été finalement élu avec un collègue, en octobre 2021.

Peux-tu nous présenter rapidement la situation sociale chez Récréa et les problèmes que vous y rencontrez ?

Par où commencer ? Il y a tellement de choses ! Les choses se sont envenimées assez vite. On a sollicité l'inspection du travail une première fois sur cette question de la représentation du personnel. Et depuis, ça suit le même chemin : on va même dans une forme d'intimidation envers les salarié-es, à l'aide d'un solide service juridique. Je le vis directement en ce moment. Entretemps, mes collègues sont partis, j'ai vu beaucoup de gens tourner en 4 ans. On a eu de gros soucis de management, des manquements vis-à-vis de la réglementation du travail... Et rebelote, à nouveau l'inspection du travail !

Entre la communication très rodée de Récréa envers le public et les collectivités et la réalité du terrain, il y a un gouffre. Respect, audace, enthousiasme ? On ne retrouve pas du tout les valeurs que défend Récréa dans nos réalités de salarié-es.

Actuellement, on est en grève sur ma piscine : des collègues qui ne peuvent pas prendre de pause, d'autres qui ne sont même pas déclaré-es auprès de la médecine du travail...

Vous avez eu vos élections récemment au niveau national (cf article sport). Quels sont les chantiers à venir pour la CGT ?

On gagne effectivement 7 sièges au CSE et on triple la représentativité de la CGT sur l'UES donc c'est déjà une belle victoire. On va travailler différents dossiers avec les autres élu-es CGT, notamment sur les aspects santé et conditions de travail, qui sont très sensibles dans notre domaine.

On a mené campagne en tournant sur les sites sur nos jours de repos et on a pu constater de gros problèmes sur ces sujets.

Au niveau de l'UES, on essaiera aussi de retravailler les accords, qui suppriment des droits aux salarié-es par rapport à la convention du sport, sur le temps de travail, les heures de nuit, etc.

Il faudra surtout qu'on se forme car on change d'échelle, de représentant du personnel d'une piscine à élu-es sur un groupe de plus de 2000 salarié-es... Les choses sérieuses commencent tout juste !



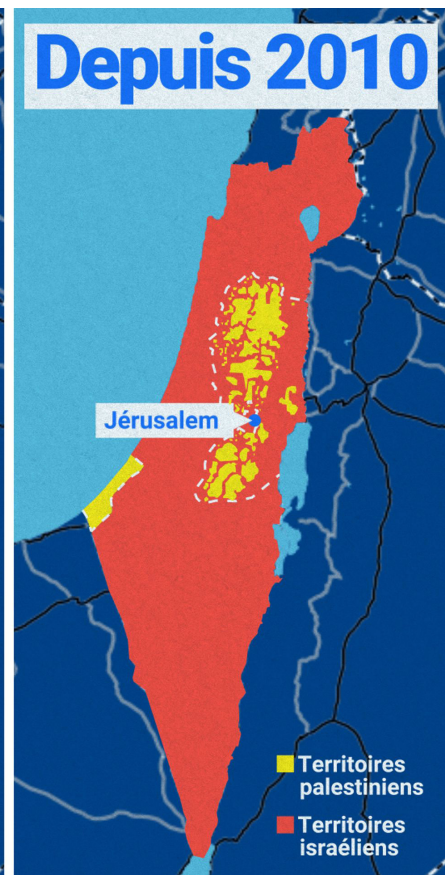
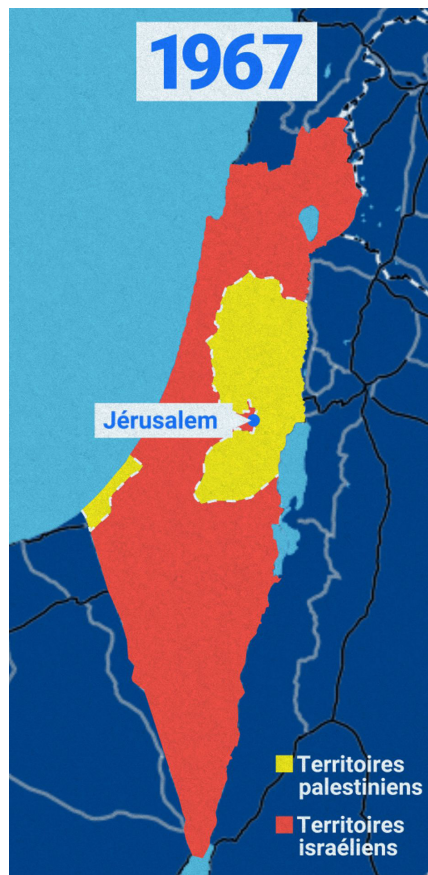
PALESTINE : URGENCE À CESSER LE FEU !

Rappels historiques

DANS LE CONFLIT israélo-palestinien, là comme ailleurs, l'histoire est écrite par les vainqueurs c'est-à-dire Israël. D'où la nécessité de tracer clairement la ligne de continuité historique et idéologique qui relie entre eux une longue série d'évènements : les premières vagues de l'immigration sioniste en Palestine, la constitution de l'État d'Israël, son expansion territoriale progressive, la dispersion violente du peuple palestinien, la négation de son identité collective, la première et la seconde Intifada, le mouvement national palestinien et ses différentes organisations de résistance, et le rôle des grandes puissances et du monde arabe. Depuis 1948, la Palestine subit la colonisation et l'apartheid : le territoire palestinien se réduit comme peau de chagrin.

QUELQUES DATES :

- 1516-1918 : Territoire de l'Empire Ottoman
- 1917 : Déclaration Balfour
- 1918 / 1947 : Territoire sous mandat britannique
- 1947 : Plan de partage de la Palestine approuvé par l'ONU (Résolution 181)
- 1948 : Guerre de 1948 et création de l'État d'Israël
- 1967 : Guerre des Six Jours (Occupation israélienne)
- 1973 : « Guerre du Kippour »
- 1978 : Accords de Camp David
- 1987-1993 : Première Intifada
- Depuis 1993 : Accords d'Oslo
- 2000-2005 : Seconde Intifada
- 2006 : Victoire électorale du Hamas aux élections
- Depuis 2006 : Blocus de la bande de Gaza



Les droits des Palestiniens, dans l'État d'Israël, à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza sont niés. Depuis les accords d'Oslo, le nombre de colons israélien-nes en Cisjordanie est passé de 100 000 à 600 000. Les Israélien-nes s'opposant à la politique sioniste de leur État sont stigmatisés voire menacés.

L'un des piliers permettant au peuple palestinien de pouvoir résister est l'éducation. Mais comment un-e enfant peut-il-elle s'émanciper quand il-elle lui faut passer par des check points pour aller à l'école, subir des fouilles, des arrestations, trembler pour l'ensemble de sa famille, se retrouver dans des classes surchargées ? Comment un-e étudiant-e peut-il-elle être dans les meilleures conditions quand

le simple fait d'aller à l'université chaque jour ressemble à un parcours du combattant ? Comment les enseignant-es et chercheur-ses palestiniens peuvent-ils-elles assurer leurs missions dans un pays occupé ?

Israël est le seul pays au monde à poursuivre, chaque année, entre 500 et 700 enfants devant les tribunaux militaires sans aucun respect des droits fondamentaux à un procès équitable.

Depuis 2000, plus de 12 000 enfants palestiniens ont été arrêtés. Ils-elles sont détenu-es dans les prisons israéliennes, dans des conditions intolérables et en totale violation de la Convention internationale des droits de l'enfant.

GLOSSAIRE DU CONFLIT :

TSAHAL : Force de défense d'Israël. Armée de l'Etat d'Israël

NAKBA : « Catastrophe » en arabe, le nettoyage ethnique de la Palestine en 1947/1948.

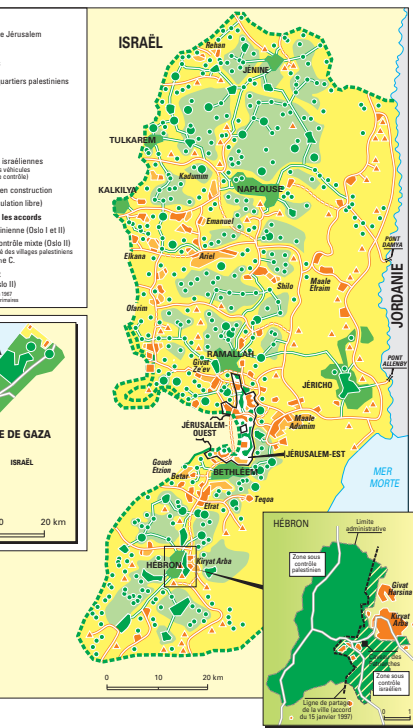
SIONISME : Mouvement politique et religieux né au 19^{ème} siècle visant l'instauration d'un « foyer national juif en terre d'Israël ». Les opposant-es à cette doctrine sont appelés les « antisionistes ».

CRIME DE GUERRE : terme juridique désignant l'ensemble des actes considérés comme des violations du droit de la guerre. Ces actes regroupent différentes catégories de crimes : assassinat, mauvais traitements ou déportation des populations civiles, destruction sans motif des villes et des villages, ou dévastation que ne justifie pas les exigences militaires.

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ : terme juridique qui désigne une violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux. (exemples : meurtre ; esclavage ; déportation ; emprisonnement abusif ; torture ; abus sexuels ; persécution de masse ; disparitions ; apartheid.)

GÉNOCIDE : terme juridique désignant le crime consistant en l'élimination intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou encore religieux, en tant que tel.

TERRORISME : terme non défini par le droit – qui sert à désigner l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses. L'élément constant du



Sources : archives municipales de Jérusalem, département des plans urbains / administration civile Bar El ; plan routier « Aro-en-ciel » 1994-1995 ; Yeshiel Aharonov, 6 octobre 1995. Cette carte a été élaborée par Jean de Jong à partir des textes et des documents de l'accord d'Oslo II.

terrorisme étant l'usage de la violence meurtrière sans distinction entre civils et militaires.

APARTHEID : terme juridique définit comme un crime contre l'humanité. Il s'agit d'une politique amenant à une situation où sont en vigueur des politiques de ségrégation raciale et de discrimination entre populations selon des critères raciaux ou ethniques.

INTIFADA : « Soulèvements » de la population palestinienne contre Israël.



Bonjour Thomas, deux mois après les attaques du 7 octobre menées par le Hamas, est-il juste de dire que ces évènements marquent un tournant dans l'histoire du conflit ?

Il est évident que le 7 octobre s'inscrit dans l'histoire longue du conflit israélo-palestinien. C'est un évènement historique dont les répercussions vont prendre du temps à être appréhender. D'abord parce qu'il ouvre une nouvelle séquence coloniale en raison d'un nombre sans précédent de victimes de part et d'autre. Mais aussi car nous sommes face à une nouveauté que nous n'arrivons pour l'instant pas à lire complètement ni à définir jusqu'où elle va nous mener.

La réaction israélienne a été de déclencher une guerre totale contre la bande de Gaza, d'après toi, quels peuvent en être les objectifs ?

La première annonce du gouvernement israélien est d'anéantir le Hamas. Néanmoins lorsque l'on écoute les propos des différents ministres, nous pouvons les caractériser de génocidaires : « il n'y a pas de civil innocent à Gaza » ou encore que les victimes à Gaza sont « toutes des terroristes ». Il semble que l'objectif réel est de dégager une partie voir toute la bande de Gaza de ses habitants afin d'y engager une réoccupation. En rendant la zone invivable, Israël rend impossible le retour des palestiniens. C'est pour moi un véritable but de guerre inavoué.

Face à la situation actuelle, où en sont les forces progressistes en Israël ?

L'union militariste est tellement forte que les voix pacifiques sont inaudibles. Les seules qui montent sont celles visant à « dégager » Netanyahu du pouvoir. Elles sont importantes car depuis 2009 il a vendu un projet fou



aux israéliens : celui de pouvoir régler un problème colonial uniquement par le biais sécuritaire et l'on voit aujourd'hui que tout a explosé. Plus rien ne pourra être comme avant, mais comment ? C'est cela qu'il est pour l'instant impossible à dire.

Quel effet le conflit peut-il avoir à l'échelle internationale ?

L'implication de nouvelles puissances comme le Brésil ou la Chine est un élément nouveau. Par exemple la délégation des ministres des affaires étrangères de la Ligue Arabe est en tournée, et élément surprenant, sa première étape est Pékin et non plus Washington. C'est très significatif d'un basculement du rapport de force. L'accord d'échange entre les otages en est une conséquence car les Etats-Unis, inquiets, ont poussé le gouvernement israélien afin de conclure l'accord, de peur de perdre leur influence dans la résolution de ce conflit.

Peux-tu nous faire un état des lieux de la situation du côté palestinien ?

Il est obscur d'abord du fait de la politique israélienne. Aujourd'hui nous assistons à une nouvelle Nakba avec une population palestinienne déplacée dans la bande de Gaza alors qu'en Cisjordanie un nettoyage ethnique vise à concentrer les palestiniens dans des zones urbaines en harcelant les habitants des zones rurales. Sans la fin de ces processus il ne peut y avoir d'avenir pour les palestiniens. C'est pourquoi, sans cela, les personnes qui parlent d'un avenir à deux états sont totalement hors de propos. Côté palestinien, il y a aujourd'hui une division profonde de son leadership entre Hamas et Fatah. L'Autorité Palestinienne est décrédibilisée alors que l'OLP, sensée représentée tous les palestiniens, ne joue plus son rôle. Pour moi, les structures doivent réussir à se renouveler pour repenser un avenir commun à tou-tes les palestiniens.

Pendant longtemps, la perspective à deux états : l'un israélien et l'autre palestinien semblait la solution privilégiée à la résolution du conflit, mais aujourd'hui de plus en plus de voix s'élèvent en opposition à cette proposition, pourquoi ?

Il faut être prudent. Ceux qui assimilent l'échec de la solution à deux états comme étant la bonne raison pour envisager la solution à un seul état se trompent. Nous nous rendons compte que l'échec des deux états n'amènent pas les habitants à réfléchir à un seul état binational. Les populations sur place pensent plutôt à l'illégitimité de l'autre sur le territoire. Le préalable à toute solution est d'abord un consensus sur la protection des civils et le droit à la sécurité partagée pour les deux peuples.

Enfin, en tant que militant-es syndicaux-ales, comment pouvons-nous agir concrètement pour soutenir la lutte du peuple palestinien ?

Je crois que le meilleur service à rendre aux palestiniens est de porter leur voix, relayer les communications des organisations syndicales palestiniennes, écouter leurs propos et leurs ressentis. Depuis le 7 octobre, il y a beaucoup de demandes à afficher de l'empathie pour les israéliens et c'est légitime évidemment mais en contrepartie cela semble difficile de faire de même pour les palestiniens comme si le 7 octobre avait effacé tout le passé : la colonisation, l'apartheid et l'occupation. Cela me semble très grave. La ligne politique à tenir doit être claire : celle du droit des peuples à vivre en sécurité. Aujourd'hui les ONG, les associations et les syndicats palestiniens sont à mon sens plus représentatifs que leurs dirigeants politiques.

POUR UN CESSEZ-LE-FEU, POURSUIVONS LES MOBILISATIONS !

DÉPUIS les violentes attaques du 7 octobre menées par le Hamas, la bande de Gaza et ses habitant-es vivent sous les bombardements de l'armée israélienne. Début décembre (au moment de la rédaction de cet article), nous comptons déjà près de **20000 victimes palestiniennes dont plus de 8000 enfants**. Ces massacres perpétrés contre la population civile ne peuvent trouver aucune justification. Les actes de terreur commis par des palestiniens ne peuvent servir de raison à une punition collective contre un peuple tout entier.

Dans la bande de Gaza la situation humanitaire est catastrophique. Les habitations et les structures civiles comme les écoles, les universités et les hôpitaux ont été bombardés sans distinction. Les structures médicales se sont trouvées prises d'assaut par des dizaines de milliers de blessés et les personnels soignants, débordés, qui ont dû réaliser de nombreuses opérations sans anesthésie. **Dans le même temps, Tsahal (l'armée israélienne) a forcé près de 1,7 million de Gazaouis du nord à quitter leurs logements pour trouver refuge dans la partie sud de l'enclave.** Déjà 63 journalistes ont été tués dans les bombardements israéliens ainsi que plus d'une centaine de salarié-es de l'ONU (souvent des personnels d'éducation ou de santé), c'est inadmissible.

Tous ces éléments constituent de nouvelles violations du droit international de la part d'Israël : si les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont avérés, ce sont maintenant les accusations de génocide et de nettoyage ethnique qui se multiplient.

Car dans le même temps, en Cisjordanie, l'armée israélienne multiplie



les raids dans les villes palestiniennes comme Jénine ou Naplouse, causant systématiquement des victimes et arrêtant des opposant-es. Les colon-es israélien-nes soutenu-es et encouragé-es par leur gouvernement d'extrême droite poursuivent inexorablement leurs violences contre les palestinien-nes : détruisant les récoltes, agressant les travailleuses et les travailleurs, confisquant les terres. Ce sont déjà sept villages palestiniens qui ont dû être abandonnés du fait des exactions des colon-es et probablement autant de nouvelles colonies qui risquent de s'implanter.

Face à cette situation, dans une large majorité de pays, des manifestations de soutien au peuple palestinien se déroulent toutes les semaines avec des appels à la paix. **En France, ce sont plusieurs dizaines de milliers de manifestant-es qui battent le pavé à l'appel des associations, des partis politiques et des organisations syndicales dont la CGT.** Le 30 novembre, les dockers français mais aussi en Espagne, en Italie, en Belgique et en Grèce ont menés une matinée de grève pour s'opposer à l'envoi de nouvelles armes pour Israël. Malgré cela nos politiques refusent d'afficher un soutien au peuple

palestinien et refusent de prendre des sanctions contre Israël.

Fin novembre, à la faveur d'une première trêve, plusieurs dizaines de prisonnier-es ont pu être échangé-es. Nous ne pouvons que nous en féliciter mais il faut aller plus loin, en exigeant la libération sans condition de toutes et tous les prisonnier-es palestinien-nes et israélien-nes.

Pour obtenir la paix et la justice, continuons à faire vivre la campagne de boycott, de désinvestissement et de sanction contre Israël et à participer à toutes les manifestations de soutien au peuple palestinien.



FORMATIONS SYNDICALES FÉDÉRALES / calendrier 2024

informations >> 01 55 82 76 12 / formation-syndicale@ferc-cgt.org

Numéro	STAGES AU CENTRE BENOIT FRACHON (91)	Dates
01	Travail Santé niveau 1 (au choix)	08/01 > 12/01 09/09 > 13/09
02	Renforcer la CGT : des principes et des actes	15/01 > 19/01
03	Travail Santé niveau 2 (au choix)	05/02 > 09/02 17/06 > 21/06
04	VSST : Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail	19/02 > 21/02
05	FS-SSCT / 5 périodes de 2,5 jours (au choix)	04/03 > 06/03 06/03 > 08/03 02/04 > 04/04 16/12 > 18/12 18/12 > 20/12
06	Recourir au droit administratif - juridique public - Niveau 2	02/04 > 04/04 (3 jours)
07	Syndicalisme et pédagogie	02/04 > 04/04 (3 jours)
08	CSA	15/04 > 19/04
09	Femmes mixité FS / Formateur · rices	10/06 > 14/06
10	Lutter contre les idées d'extrême droite	24/06 > 28/06
11	Formateur · rices	01/07 > 04/07
12	Qualité vie syndicale / Politique financière	28/10 > 31/10
13	Juridique public / privé - Niveau 1	13/11 > 15/11
14	Animer un syndicat ou une grosse section syndicale	16/12 > 20/12
STAGES à MONTREUIL (93) ou EN TERRITOIRES		
16	S'impliquer dans la CGT	1 ou 2 jours Selon la demande
17	Travail santé (Formation de base) : initiation à la démarche travail. Pourquoi agir - Comment agir ?	2 jours Selon la demande
18	Comprendre et utiliser le statut de la Fonction publique d'Etat	2 ou 3 jours Selon la demande
19	Être responsable juridique de son syndicat	2 jours À définir

18 DÉCEMBRE : RENFORÇONS LES DROITS DES MIGRANT·ES

DEPUIS DES MOIS, G. Darmanin est en quête d'une majorité pour faire passer une énième loi sur l'immigration afin de durcir, une nouvelle fois, l'accueil des migrant·es en France.

- Alors que de plus en plus de réfugié·es économiques, climatiques, de guerre, ... sont contraint·es de fuir leur pays ;

- alors que dans plus en plus de villes, des collectifs se montent pour dénoncer la situation de familles avec des enfants qui dorment à la rue ;

- alors que durant les mois d'été, les familles sans-papiers sont expulsées des logements d'accueil d'urgence ;

- alors que les mort·es perdurent sur les routes et mers de l'exode, **le gouvernement stigmatise toujours plus les étranger·es, déroulant le tapis rouge à l'extrême droite.**



D'abord présentée au Sénat, la droite s'est fait un plaisir à durcir encore davantage la loi. Suppression de l'Aide Médicale d'État, renforcement de l'étude au cas par cas de la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers, y compris dans les métiers sous tension, régularisation



strictement encadrée où la décision finale relève du pouvoir discrétionnaire du préfet. En matière de nationalité : allongement des délais de mariage et de communauté de vie pour l'accès à la nationalité par mariage, perte du droit du sol en cas de défaut d'assimilation, exclusion du bénéfice de l'acquisition de la nationalité par droit du sol des mineur·es condamné·es à une peine de 6 mois de prison, renforcement des conditions d'acquisition de la nationalité pour les mineur·es étranger·es né·es dans certains territoires ultramarins de parents étrangers, allongement du délai de résidence de 5 à 10 ans pour la naturalisation, augmentation du droit de timbre pour le dépôt d'une demande de naturalisation. Le texte prévoit le renforcement des conditions d'accès au regroupement familial par le rehaussement de l'âge minimal dont doivent disposer un·e étranger·e et son/sa conjoint·e (de 18 à 21 ans) ainsi que l'exclusion des aides personnelles au logement des prestations prises en compte pour apprécier les ressources. Et pour les jeunes migrant·es : modification des critères d'attribution d'un titre de séjour pour les jeunes majeur·es pris·es en charge par l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans, dépôt d'une caution pour l'obtention d'un premier titre de

séjour « étudiant », majoration des droits universitaires pour les étudiant·es extracommunautaires.

Comme elle dénonce le tri social opéré entre les élèves et les étudiant·es, la FERC CGT refuse une société où on trie et où on met en concurrence les travailleur·ses entre elles et eux quelle que soit leur origine. Face aux fantasmes sur l'immigration, elle réaffirme le principe d'égalité et d'unité du salariat. Les travailleur·ses migrant·es font partie intégrante de la classe ouvrière de ce pays, ils et elles ne doivent être ni ignoré·es, ni méprisé·es, ni jeté·es en fonction des besoins court-termistes du patronat et l'ensemble des enfants a le droit à l'Éducation gratuite et à des conditions d'existence dignes.

La FERC CGT revendique la régularisation immédiate de tous les travailleur·ses sans papiers sur simple preuve de leur relation de travail, la scolarisation de tous les enfants, le droit à la poursuite d'étude gratuite dans le supérieur. Elle sera de tous les combats contre la loi immigration et appelle à participer à l'ensemble des mobilisations qui auront lieu en France le 18 décembre, à l'occasion de la journée internationale des migrant·es.



AGIR POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE

Un guide pour accompagner les étudiantes et les étudiants étrangers avec ou sans papiers
Collection **Les notes pratiques** - Gisti

LE 9 NOVEMBRE dernier, la soirée de présentation du guide **ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AVEC OU SANS PAPIER**, à l'Université Paris Cité, a rassemblé le collectif associatif et intersyndical organisateur, et des participant-es très concerné-es, dont quelques camarades de la FERC. Le débat qui a suivi s'est montré riche des différents témoignages apportés par des enseignant-es à l'université et des étudiant-es étranger-es.

s'intéresser aux stéréotypes véhiculés sur les migrant-es à l'université. La rédaction des différentes parties s'est faite en mode participatif (les articles ont été finalisés par les juristes du GISTI).

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

C'est un outil d'informations très complet, qui doit être diffusé largement pour aider les personnels des établissements d'enseignement supérieur, les camarades sur le terrain et les bénévoles associatifs à

volonté collective de défendre l'inconditionnalité du service public universitaire et le droit à l'éducation. Le collectif s'est aussi exprimé dans une tribune pour dénoncer fermement les attaques de l'extrême droite et les agressions subies par les associations qui accompagnent les exilé-es.

UN GUIDE / 4 AXES

1/ le droit pour les étudiant-es internationaux-ales (avec visa long séjour)

2/ le droit pour les étudiant-es exilé-es (avec titre de séjour, ou en attente de renouvellement, ou sans titre)

3/ L'accès aux droits sociaux et à la santé

4/ Se mobiliser

> outils juridiques, fiches techniques et modèles pour soutenir, défendre, organiser des actions

> une formation adaptée : le diplôme universitaire Passerelle.



ORIGINE

Une initiative de la fédération Sud Education, il y a près de 2 ans, proposée à une large intersyndicale et associative (au départ Sud Educ, Solidaires Etudiant-es, CGT, SNESUP, SGEN, RESF, LDH, Resome, puis UEE et GISTI notamment) a permis de lancer l'idée de décliner un guide sur le droit à l'école (auquel nous avons déjà participé) en l'appliquant à l'enseignement supérieur. **En plus des rappels juridiques sur la situation administrative, et des ressources disponibles, le collectif s'est donné comme objectif de présenter les dispositifs universitaires favorables à l'intégration des étudiant-es étranger-es (DU passerelles) et de**

accompagner les étudiant-es exilé-es dans leurs démarches administratives et juridiques.

Le guide répond aux besoins des étudiant-es de façon très pratique et pose des axes de mobilisation.

Ce guide porte un message militant, dans le contexte difficile des débats tenus sur la loi Asile et Immigration ; Projet de loi extrêmement répressif à l'égard des exilé-es et restrictif quant à leurs droits, renforçant de fait leur exclusion. **Les associations et collectifs de défense des droits des personnes étrangères et du service public de l'université s'opposent fermement à cette politique, et affirment une**

Ce guide est un outil véritable pour se mobiliser et continuer à défendre les droits des étudiant-es étranger-es. Il affirme le projet d'une université ouverte, critique et publique, pour un accès équitable à l'enseignement supérieur, sans discrimination ni marchandisation.

POUR
COMMANDER



<https://boutique.gisti.org/publications/notes-pratiques/note-pratique-accompagner-les-etudiantes-et-les-etudiants-etrangers-avec-ou-sans-papiers>

« LA FORCE DU PUBLIC : ENSEMBLE ON FAIT ÉCOLE »

Cette campagne fut le fil rouge de la 12^e conférence de l'Internationale de l'éducation (IE) pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) tenue à Mexico, du 24 au 26 octobre, coorganisée par le SNTE (Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación).

AU MEXIQUE, l'université est publique, gratuite, inclusive et laïque ; l'accès est un droit. Le SNTE est fier de ses réussites, résultats de sa capacité d'action dans un pays de grande disparité socio-économique et géographique : titularisation des ¾ des précaires, hausse des salaires, aucun licenciement COVID, reconnaissance pour les métiers et le personnel.

La privatisation menace. Car parler de « public » ne suffit pas : lié à la **performance**, l'argent public accroît les inégalités d'un système mondial qui accorde à l'ESR entre 0,02% et 3,35% du PIB. Le rayonnement des pays admirés comme la Corée du Sud est dû au **privé** : presque 4% du PIB face au 1% public.



Les fournisseurs de technologies sont le cheval de Troie de la privatisation. La session « numérique et Intelligence artificielle (IA) » a éclairé la nature éminemment **politique** des technologies, le rôle de l'IA sur le processus décisionnel, nos conditions de travail, nos droits et libertés. Ni « technophiles », ni « technophobes », les syndicats sont **techno-critiques** (Québec) ou **techno-réalistes** (Sénégal).

La paix était présente *via* l'Ukraine et la Palestine. Même si la section arabe



de l'IE n'a pas pu lire sa déclaration à la tribune, la CGT et le SNTE, très applaudis, ont rappelé les dégâts irréversibles de la guerre de Gaza sur l'éducation : écoles et universités détruites, nombreuses victimes dans la profession...

Coopération syndicale internationale, liens entre Nord et Sud : dans plusieurs pays, les syndicats ne bénéficient ni de droits ni de formation, d'où les programmes de l'IE en leur faveur. Mais la coopération doit aussi nous enrichir d'expériences et cultures de luttes venues du Sud.

Syndicalisme des jeunes : la clé est la proximité avec les étudiants. Le climat général propice à une image positive des syndicats, mais aussi leur volontarisme (Kenya, Sénégal), aident à contourner l'obstacle de la précarité. Les entreprises des énergies fossiles redorent leur blason en finançant l'ESR. Les syndicats doivent

promouvoir la « transition juste », éviter l'éco-anxiété et la dissociation entre luttes climatiques et sociales. Les syndicats britanniques refusant le dilemme « emploi **ou** climat » font écho au slogan français « fin du monde, fin de mois, même combat ». **Pour protester contre le pays organisateur, l'IE n'ira pas à la COP28.**

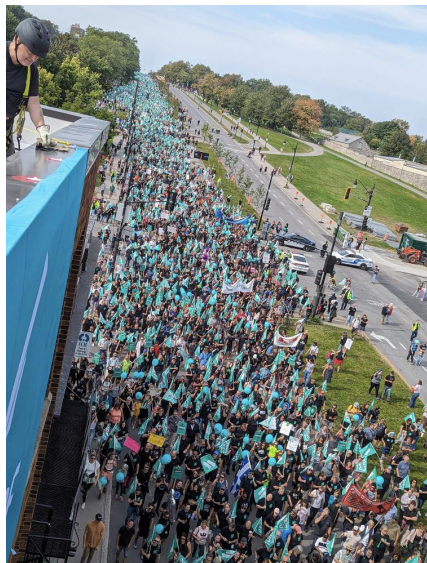
Le débat sur les libertés académiques s'est élargi à la surveillance des syndicalistes y compris par drones (Philippines), leur emprisonnement ou licenciement (Turquie), ou la répression même dans des pays démocratiques.

« Frères et sœurs de classe et de profession », nous avons passé trois jours productifs et combatifs aux « États-Unis du Mexique ». Même pas peur du voisin homonyme : le poing levé, nos camarades mexicains ne lâchent rien.

AU QUÉBEC, MOBILISATION HISTORIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Benoît Lacoursière, secrétaire général et trésorier, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

LES EMPLOYÉ-ES de l'État québécois ont massivement voté en faveur de l'exercice de la grève afin de faire avancer les négociations avec ce dernier pour le renouvellement des conventions collectives venues à échéance le 31 mars dernier. Leur mobilisation ainsi que leur détermination constituent du jamais vu dans l'histoire récente de la province.



Le litige majeur de ce cycle de négociations tourne autour de la question de la rémunération. **Le gouvernement de droite de François Legault offre des augmentations salariales de 10,3% sur cinq ans aux salarié-es de l'État, bien en deçà des demandes syndicales d'environ 21 % sur trois ans.** En fait, avec une inflation prévue à 18 % sur cinq ans, on ne propose rien de moins qu'un **appauvrissement aux travailleur-ses du secteur public.** Le gouvernement redouble d'insultes en offrant 21 % de hausse sur cinq ans aux policier-es de la province de même qu'en bonifiant de 30 % la rémunération des députés-es



de l'Assemblée nationale. **Il souhaite aussi des reculs sur le régime de retraite et refuse toute amélioration aux droits parentaux.** Aux tables sectorielles, plusieurs demandes syndicales visent à alléger la charge de travail et à réduire la précarité dans tous les secteurs. Celles-ci sont rejetées du revers de la main par les représentants patronaux.

Au Québec, comme ailleurs, les services publics sont constamment menacés par la marchandisation et la privatisation. Des ruptures de service surviennent périodiquement, notamment en raison du manque de personnel faute de conditions de travail attrayantes.

Les principales organisations syndicales nationales ont décidé, dans le cadre de cette négociation, de former un « **Front commun** ». Ainsi, la FTQ, la CSN, la CSQ et l'APTS représentant près de 420 000 travailleur-ses,



ont obtenu à plus de 95 % des voix, le mandat de déclencher la **grève générale illimitée** au moment jugé opportun. On prévoit également des séquences de débrayage plus courtes. L'objectif est d'en arriver à un règlement avant les Fêtes de fin d'année. Ces votes avaient été précédés, le **23 septembre** dernier, par une **manifestation nationale à Montréal de plus de 100 000 personnes sous le thème du Front commun, « Nous, d'une seule voix ».**

En guise de coup de semonce, une **première demi-journée d'arrêt de travail** a été tenue le **6 novembre** dernier. Le Front commun a aussi annoncé un **débrayage les 21, 22 et 23 novembre.**

D'autres syndicats représentant des employé-es de l'État, non membres du Front commun ont débrayé ou ont prévu de recourir à ce moyen de pression dans les prochaines semaines.



Fait inédit, les six principales centrales et fédérations du secteur public québécois ont débrayé en même temps le 23 novembre, soit près de 565 000 salarié-es de l'État en grève pour de meilleures conditions de travail.

CHINE : LES RETRAITÉ·ES CHINOIS·ES DÉFENDENT LEURS DROITS

Des dizaines de milliers de retraité·es se sont rassemblé·es le 15 février dernier, dans les parcs et espaces publics à travers le pays pour protester contre la réforme de l'assurance maladie, comme l'ont rapporté plusieurs médias internationaux.

DES RASSEMBLEMENTS de protestation ont eu lieu à Dalian, dans le nord-est du pays, jusqu'à la ville de Guangzhou, située à 2 400 kilomètres de là, jusqu'à la ville centrale de Wuhan. Les retraité·es étaient déjà descendu·es dans les rues de Wuhan le 8 février pour protester contre les coupes dans les services médicaux, selon des images diffusées sur les réseaux sociaux. De nombreux citoyen·es avaient été choqué·es en découvrant que **leur paiement mensuel de soins de santé était réduit de près des deux tiers au début du mois de février**. Elles-Ils reçoivent normalement 230 yuans (33 dollars) par mois pour leurs dépenses ambulatoires, mais lorsqu'elles-ils ont vérifié leur solde ce mois-ci, elles-ils n'avaient reçu que 83 yuans.

À la suite d'une première manifestation le 8 février, les autorités de Wuhan avaient déclaré : « *ces réductions font partie d'un effort national visant à canaliser les fonds des comptes d'assurance maladie individuels vers un pool communal qui permettrait à terme un remboursement plus élevé des frais ambulatoires* ».



Le régime d'assurance maladie de l'État chinois est ainsi structuré : un compte individuel doté d'un petit montant, qui peut être dépensé pour les services ambulatoires et les pharmacies. Le second est un compte collectif où vont les principales cotisations, principalement pour le remboursement des services hospitaliers.

Cependant, une manifestante de Wuhan déclarait : « *Je ne crois pas aux affirmations du gouvernement selon lesquelles les coupes budgétaires nous aideront enfin à réaliser d a v a n t a g e d'économies. Il devrait fournir un financement supplémentaire s'il veut élargir le pool communal, et non réduire les recettes de nos comptes personnels* ».

Et le lendemain des manifestations du 15 février, un article du site Web gouvernemental évoquant les plaintes sur la réforme de l'assurance maladie, citaient les autorités locales pour qui « *même si les frais médicaux auxquels peuvent prétendre les travailleurs retraités ont été réduits, ils auront un meilleur accès aux soins de santé et réaliseront en fait des économies* ». Certains sont cependant restés sceptiques. « *En pensant à notre future retraite, cette réforme m'a dissuadé de contribuer aux assurances maladie et sociales* », a déclaré un utilisateur de Weibo.

A noter que **le gouvernement central avait annoncé au début de l'année dernière son intention de remettre en cause, à partir de 2025, progressivement, l'âge actuel de la retraite** qui est de 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les cadres féminins et 50 ans pour les ouvrières.

A suivre...

LA SEINE ET LES BOMBES

17 OCTOBRE 2023, à Grenoble et à Paris se sont tenus des rassemblements commémorant le massacre du 17 octobre 1961 des Algérien·nes jeté·es dans la Seine lors de la manifestation pacifique contre le couvre-feu imposé par le gouvernement. Fleurs jetées dans l'Isère, gerbe déposée devant la plaque sur le pont St Michel.

Manifester en pleine guerre d'Algérie contre la colonisation, pour la liberté de circuler librement, pour celles et ceux considéré·es alors comme français·es leur a valu une répression terrible menée par Papon. Une chape de plomb s'est abattue sur ce massacre enfoui dans les oubliettes de l'histoire. Peu de traces non plus dans les manuels scolaires, comme le 8 mai 1945 à Sétif. « Peuple français, tu as tout vu/Oui tout vu de tes propres yeux /Et maintenant vas-tu parler/ Vas-tu te taire ? » Le poème de Kateb Yacine fait appel à notre conscience.

Le photographe présent sur les lieux, ce soir-là, Elie Kagan a dû cacher sa pellicule, les reportages filmés ont été interdits. Peu à peu la vérité émerge : Jean Luc Eynaudi et son livre « La bataille de Paris » illustré de nombreuses photos d'Elie Kagan, télédiffusion du documentaire « Le silence du fleuve » riche de témoignages de membres du FLN, de ceux et celles qui ont porté assistance aux algérien·nes, de ceux et celles qui ont perdu les leurs, de certains policiers, témoignage aussi dans le roman de Didier Daeninckx, « Meurtres pour mémoire ».

Autrefois, Papon, condamné pour crimes contre l'humanité perpétrés entre 1942 et 44, a porté plainte contre Jean Luc Einaudi ! Aujourd'hui, l'Etat français n'a pas encore reconnu ces faits comme crime contre l'humanité.



OCTOBRE 2023 : terrible massacre du Hamas contre la population israélienne, acte terroriste que nous condamnons. « Rien ne justifie les massacres commis dans le sud d'Israël. Mais c'était écrit sur le mur comme je l'ai souvent répété : nous paierons un lourd tribut pour les crimes de l'occupation, le siège de Gaza et l'arrogance du gouvernement ». Paroles d'un député israélien.

Et c'est Le déluge de bombes sur les palestinien·nes victimes de la

colonisation dans sa phase ultime : l'extermination ou la déportation !

D'une colonisation à l'autre, de la Seine d'octobre 61 aux bombes de 23 on retrouve le même mépris pour celles et ceux qui luttent contre la colonisation, de celles et ceux qui considèrent que certain·es ne sont pas des humains mais des déchets qu'on balance dans le fleuve ou qu'on tue ou fait fuir comme des « nuisibles ».

Macron a mis du temps à prononcer les mots « cessez-le-feu ».



Nous continuerons avec la CGT et d'autres, dont l'Union Juive Pour la Paix, pour dire : enfants de Gaza, enfants de Palestine, c'est l'humanité qu'on assassine !

Janine Emeyriat

LE MARCHÉ DE LA SANTÉ EN MARCHÉ

22

Le Lien N°219 - décembre 2023

DÉPUIS SA CRÉATION, le patronat et les gouvernements à son service n'ont cessé de remettre en cause la Sécurité sociale de façon de plus en plus autoritaire. Exemples récents : suppression des régimes spéciaux « pionniers¹ », lois de financement de la Sécurité sociale, « adoptées » sans vote à coup de 49-3, exonérations de cotisations, 73,6 milliards € en 2022.

La Sécurité sociale est une formidable conquête ouvrière, un corps étranger dans l'État bourgeois : l'article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 stipule « *Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent* ». Elle est indépendante du budget de l'État : « *La caisse nationale de sécurité sociale est un établissement public. Elle jouit de l'autonomie financière.* » (art.16). Son caractère de classe est affirmé. Sa gestion est confiée aux organisations syndicales.

la cgt
FERC

FÉDÉRATION ÉDUCATION RECHERCHE CULTURE
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS-ES UFR-FERC
FERC-CGT Case 544 - 93815 Montreuil Cedex
ferc.ufr@ferc.cgt.fr

Le 6 octobre 2023.

INVITATION À UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR
LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

DANS LA CADRE DE
CENT ANS DE LUTTES ET DE BATAILLES POUR LA RETRAITE

Organisée par l'URFR sous l'égide de la FERC
➤ 1989 ➤ Daniel Bledin, membre de la Direction de l'UR, ancien cheminot.
➤ 1488 ➤ Stéphane Sirot, historien du Mouvement Social.

MERCREDI 6 DÉCEMBRE, SALLE ROTONDE

Les plus jeunes des camarades à la retraite aujourd'hui avaient 20 ans en 1981, ont vécu le passage de l'âge légal de 65 à 60 ans avec 37,5 années et ont été partie prenante des luttes pour la défense de la Sécurité sociale dont les régimes de retraite. Car les attaques du patronat et des gouvernements successifs n'ont pas cessé. 1993, Balladur, 2003, Fillon, 2010, Woerth, 2014, Touraine.

2023, malgré une mobilisation historique, si Macron n'a pas pu imposer la retraite par points, il a néanmoins supprimé les régimes spéciaux, accéléré l'âge légal de 2 ans, diminué encore le taux de remplacement.

Qu'on ne se trompe pas, le gouvernement inféodé au patronat cherche à aller plus loin dans la destruction des conquêtes de 1936-45. Sa prochaine cible sera le cœur de la Sécu, l'assurance maladie (AM). Dès les accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et les allocations familiales (AF) ont subi des attaques sérieuses. Le nerf de la guerre, le financement est de moins en moins assuré par les cotisations sur salaire grâce à la CGC et aux exonérations de cotisations (73,6 Mds € en 2022, plus de 800 Mds en euros constants 2022 depuis 1992 votés à la Sécu).

De grandes batailles sont devant nous.
Cette journée d'études a pour but d'aider à leur préparation.
Pour défendre la Sécu, il faut la connaître!

POUR S'INSCRIRE :
ferc.ufr@ferc.cgt.fr

en avec l'URFR
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
125, rue de Paris - case 544 - 93815 - Montreuil cedex - Tél. 01 83 82 74 12 - Fax 01 49 88 07 03
Internet : www.ferc.cgt.fr e-mail : ferc@ferc.cgt.fr

**LA SÉCU C'EST LA VIE
QU'EN RESTERA-T-IL
DEMAIN ?**

1944 : le CNR, la grande idée
1945 : la première ordonnance
1946 : la loi de généralisation
1947 : les premières attaques

Les principaux responsables
du Conseil National de la Résistance

Livre réalisé par l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Rhône
Bourse du Travail - Place Guichard - 69003 LYON
Tél. 04 78 62 01 28 • Fax 04 78 60 53 88
Courriel : charles.ramain@wanadoo.fr
Site Internet : ihscgt69.org

ihc

Ces ordonnances ne sont cependant pas allées jusqu'au bout en ne retenant pas, entre autres, la gratuité complète des soins.

Pour comprendre la situation présente avec la généralisation de la protection sociale complémentaire obligatoire (PSC), revenons à l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 : « *La participation de l'assuré aux tarifs prévus aux articles 10, (...) est fixée à 20 p. 100* ».

Il s'agit des consultations, médicaments, hospitalisations. Ce reste à la charge des malades, ou ticket modérateur qui a été ensuite étendu et augmenté, les mutuelles l'ont en quelque sorte mutualisé.

Jusqu'en 2001, elles ont en général respecté les principes de solidarité entre générations : remboursements uniformes indépendants du montant des cotisations (avec un taux unique).

Le Code de la Mutualité a été refondu par l'ordonnance du 19 avril 2001 pour le mettre en conformité avec les directives de la Commission européenne de 1992. Il s'agissait de l'aligner sur celui des assurances, au nom de la libre concurrence. Ainsi la MGEN, depuis 2016, propose 4 niveaux de cotisations pour autant de prestations différentes. Les cotisations diffèrent aussi selon l'âge comme dans les assurances privées.

La PSC obligatoire avec participation de l'employeur dans le secteur privé en 2016 a « cantonné » la Sécurité sociale et ouvert le « marché santé » à la concurrence. Elle va s'étendre à la Fonction publique.

On voit qu'on se dirige vers une répartition de la prise en charge des soins :

» les soins lourds et donc coûteux, à la Sécurité sociale,

» les soins courants aux complémentaires, mutuelles, compagnies d'assurances privées camouflées ou non en mutuelles.

Les parcours de soins mis en place par certaines mutuelles et assurances vont dans le sens de cette séparation et préfigurent la fin du libre choix du médecin (garanti par l'ordonnance du 19 oct 1945, art. 8).

Philippe Bouyries,

¹ Maintenus en 1945 tant que le régime général ne fournirait pas les mêmes prestations.

12^{ÈME} CONGRÈS UCR - DU 27 NOV AU 1^{ER} DÉC 2023

Impressions...

CE FUT UN CONGRÈS rondement mené. Les 330 délégué-es (140 femmes et 190 hommes, dont 176 étaient mandaté-es par les USR et 154 par leur UFR) ont été chaleureusement accueilli-es dans le Palais des Congrès d'une fort belle commune.

Des camarades, prêt-es à en découdre (on est à Saint Malo !), à débattre pour une vie meilleure pour toutes et tous sans exclusion.

« Tout sur la table pour réfléchir ensemble » comme il se dit souvent à la CGT ! Les deux derniers Comités Généraux d'Avril et de Septembre avaient déjà fait remonter « un peu de frustration sur le manque de débats au dernier Congrès de Bordeaux...on perd des syndiqué-es »

Des conditions de travail bien compliquées pour notre délégation de cinq camarades : pas de table, reléguée au fond de la salle (de spectacle), sans lumière...on ne nous voyait pas nous manifester !

C'est entre autres, à cause de cet état de fait (mais aussi et surtout à cause de la « cécité » du Président de séance) que Luc n'a pas été admis à la commission des amendements par exemple !

Le rapport d'ouverture de Marc Bastide a fait état :

> de la situation internationale :

Le monde bouge mais pas dans le bon sens : de nombreux conflits dans le monde dont Israël/Palestine et la réaction immédiate de la CGT ; l'Ukraine et la Russie : Poutine l'agresseur, les peuples souffrent.

Un point positif : Lula au Brésil.

> de l'actualité nationale :

Des luttes sur notre territoire /

le désaccord UCR avec la signature AGIRC ARCCO / Un 53^{ème} Congrès Confédéral houleux mais l'élection de Sophie Binet est une bonne chose / l'augmentation de la pauvreté chez les séniors / nos besoins de loisirs et de culture/ la montée de l'extrême droite / Le travail des retraité-es : contribution économique, sociale, citoyenne. L'ensemble de leur engagement représente des milliards d'heures. Plus de la moitié des Maires ont plus de 60 ans.



Non, les retraité-es ne sont pas une charge mais représentent une richesse exceptionnelle ! Récupérer cette part de travail, c'est l'obsession du Capital...

Le débat : beaucoup d'interventions sur la sécurité sociale intégrale, les mutuelles prenant une part trop importante / le rôle de l'OTAN (intervention de Luc notamment) dans la guerre en Ukraine / La Santé en général / La montée des violences faites aux femmes / les violences faites aux femmes âgées et aux personnes âgées et isolées / baisse des adhérent-es partout / des



luttes, aussi dans le monde, pour les salaires : Ceylan, USA / l'importance de Vie Nouvelle dans la bataille des idées mais 55000 abonné-es sur 90000 adhérent-es/démantèlement programmé du service public (mon intervention toujours aussi dans des conditions quelque peu rock'n'roll...).

Le rapport d'activité a été voté à 99,76%.

Deux demi journées « sportives » (dont une le jeudi matin, avant l'arrivée de Sophie Binet) ont été consacrées à l'examen des amendements et à ceux que les camarades voulaient défendre: sur les 1367 présentés (467 par les UFR et 902 par les USR), 487 ont été retenus (en totalité, partiellement ou reformulés)

Au Comité Général UCR des 26 et 27 septembre, il avait été évoqué qu'« On aura certainement besoin de revenir et de revoir Les Repères Confédéraux parce que l'on sait que la Retraite à 60 ans fait toujours débat et qu'il faut porter à la Confédération nos exigences spécifiques ! » Et que : « revenir aux 37,5 annuités n'a plus de sens car cela n'existe plus dans les Repères Revendicatifs... ! »

Il en fut ainsi, pour certains de nos amendements importants que nous avons défendus...

Michel MANAUTA

Avez-vous déjà réalisé votre désignation de bénéficiaires ?

Pour accéder à ce service, complétez
le formulaire en ligne.



www.ag2rlamondiale.fr/sante-prevoyance/tous-nos-services/service-en-ligne-designation-des-beneficiaires



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain